INFORMATIONS ACCOMPAGNANT LES TRANSFERTS DE DÉCHETS VISÉS À L'ARTICLE 3, PARAGRAPHES 2 ET 4

RÈGLEMENT (CE) N°1013/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 JUIN 2006

cerfa

14133*03

Informations relatives à l'expédition*(1)*

1. Personne qui organise le transfert
Nom:
Adresse:
Personne à contacter:
Tél.: Télécopie:
Courrier électronique:

2. Importateur - destinataire
Nom:
Adresse:
Personne à contacter:
Tél.: Télécopie:
Courrier électronique:

3. Quantité effective: Tonnes (Mg):
m³:

4. Date effective du transfert:

5. a) 1er transporteur *(2)*:
Nom:
Adresse:
Personne à contacter:
Tél.:
Télécopie:
Courrier électronique:
Moyen de transport:
Date de la prise en charge:
Signature:

5. b) 2e transporteur:
Nom:
Adresse:
Personne à contacter:
Tél.:
Télécopie:
Courrier électronique:
Moyen de transport:
Date de la prise en charge:
Signature:

5. c) 3e transporteur
Nom:
Adresse:
Personne à contacter:
Tél.:
Télécopie:
Courrier électronique:
Moyen de transport:
Date de la prise en charge:
Signature:

6. Producteur des déchets *(3)*
Producteur(s) initial(aux), nouveau(x) producteur(s) ou collecteur:
Nom:
Adresse:
Personne à contacter:
Tél.: Télécopie:
Courrier électronique:

8. Opération de valorisation (ou, le cas échéant, d'élimination pour les déchets visés à l'article 3, paragraphe 4):
Code R / D:

9. Dénomination usuelle des déchets:

7. Installation de valorisation ☐ **Laboratoire** ☐
Nom:
Adresse:
Personne à contacter:
Tél.: Télécopie:
Courrier électronique:

10. Identification des déchets (indiquer les codes correspondants)
i) Convention de Bâle – annexe IX:
ii) OCDE [si différent de i)]:
iii) Annexe IIIA (4)*:*
iv) Annexe IIIB (5) :
v) Liste des déchets de la CE:
vi) Code national:
vii) Autres (6) :

11. Pays/États concernés:

Exportation/expédition	Transit			Importation/destination

12. Déclaration de la personne qui organise le transfert: Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cases ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. Je certifie également que les obligations contractuelles écrites prévues par la réglementation ont été remplies avec le destinataire (*non nécessaire dans le cas des déchets visés à l'article 3, paragraphe 4):*
Nom: Date: Signature:

13. Signature à la réception des déchets par le destinataire:
Nom: Date: Signature:

À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE VALORISATION OU PAR LE LABORATOIRE

14. Transfert reçu par l'installation de valorisation: ☐ Quantité reçue: Tonnes (Mg):
ou par le laboratoire: ☐ m³: .....
Nom: Date: Signature:

(1) Informations accompagnant les transferts de déchets figurant sur la liste verte et destinés à la valorisation ou destinés à l'analyse en laboratoire conformément au règlement (CE) n° 1013/2006. Pour compléter ce document, voir également les instructions spécifiques correspondantes figurant à l'annexe IC du règlement (CE) n° 1013/2006.
(2) S'il y a plus de trois transporteurs, joindre les renseignements prévus aux cases 5 a, b, c).
(3) Lorsque la personne qui organise le transfert n'est pas le producteur ou le collecteur, des informations concernant le producteur ou le collecteur sont fournies
(4) En cas de mélanges de déchets énumérés à l'annexe IIIA du règlement (CE) no 1013/2006, fournir le(s) code(s) pertinent(s) tel(s) qu'indiqué(s) à l'annexe IIIA, le cas échéant dans l'ordre. Certaines rubriques de la convention de Bâle, telles que B1100 et B3020, ainsi que l'entrée EU3011 sont limitées à des flux de déchets spécifiques seulement, comme indiqué à l'annexe IIIA.
(5) Les codes BEU énumérés à l'annexe III B du règlement (CE) no 1013/2006 doivent être utilisés.
(6) Le cas échéant, tout autre code ou information supplémentaire facilitant l'identification des déchets doit être ajouté ici. De tels codes peuvent par exemple figurer à l'annexe III (EU3011)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion et au suivi de la présente déclaration. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction générale de la prévention des risques du ministère chargé de l'environnement.